

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'Annecy

COMMUNE DE MASSINGY

COMPTE-RENDU

Séance Conseil Municipal du 9 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Massingy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BLOCMAN.

Date de convocation : 31 octobre 2023

Présents : M. Jean-Michel BLOCMAN, Maire ;

Mmes CHATELLIER-TOURREL Anne-Sophie, LEPREVOST Audrey, MM BUTTIN Alexis, CORDIER Laurent, FRITSCH Sébastien, GRILLET Anthony, JOURNET Thibaut, MAIRE James, PERRIER Alain,

Absent excusé : TIOULONG Félélicé

Absente : BUTTIN Océane,

Pouvoirs : TIOULONG Félélicé donne pouvoir à FRITSCH Sébastien,

Démissions : DURAND Françoise, OCHALEK Christelle

Décès : Mme GENOUX Gilberte

M GRILLET Anthony a été élu secrétaire de séance

N° DEL 32/2023

5.2 Fonctionnement des assemblées

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES – DESIGNATION DES MEMBRES – MAJ SUITE

Vu la délibération 35-2020 en date du 24 septembre 2020 créant les commissions communales et désignant les membres respectifs.

Vu la délibération 04/2022 en date du 24 février 2022 portant modification suite à un décès et deux démissions,

Monsieur le Maire propose une mise à jour des commissions.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DECIDE, Après appel à candidatures, de modifier les commissions de façon la façon suivante :**

1 - FINANCES : <ul style="list-style-type: none">- M PERRIER Alain- M FRITSCH Sébastien- M CORDIER Laurent- M TIOULONG Félélicé	6 - VIE ASSOCIATIVE : <ul style="list-style-type: none">- M CORDIER Laurent- M MAIRE James- M GRILLET Anthony
2 - PERSONNEL : <ul style="list-style-type: none">- M PERRIER Alain- M FRITSCH Sébastien	7 – COMMUNICATION - INTERNET : <ul style="list-style-type: none">- M TIOULONG Félélicé- M MAIRE James- Mme BUTTIN Océane

3 - TRAVAUX : <ul style="list-style-type: none"> - M FRITSCH Sébastien - M PERRIER Alain - M CORDIER Laurent - M MAIRE James - M JOURNET Thibaut - M BUTTIN Alexis - Mme CHATELLIER Anne-Sophie - Mme LEPREVOST Audrey 	8 – VIE SCOLAIRE : <ul style="list-style-type: none"> - M CORDIER Laurent - M FRITSCH Sébastien - Mme CHATELLIER Anne-Sophie - Mme LEPREVOST Audrey
4 – URBANISME ET PROJETS : <ul style="list-style-type: none"> - M FRITSCH Sébastien - M. PERRIER Alain - M. CORDIER Laurent - M GRILLET Anthony 	9 – Commission cimetière <ul style="list-style-type: none"> - M CORDIER Laurent - M FRITSCH Sébastien
5 – ACTION SOCIALE : <ul style="list-style-type: none"> - TIOULONG Félicé - M MAIRE James - Mme CHATELLIER Anne-Sophie - Mme BUTTIN Océane - Mme LEPREVOST Audrey 	

N° DEL 33/2023

7.1 – Décisions budgétaires

OBJET : DM N° 2 BUDGET PRINCIPAL 2023

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la nécessité d'apporter les modifications ci-après au BUDGET PRINCIPAL 2023 afin d'effectuer des écritures de régularisation demandées par la trésorerie de Rumilly :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

- Cpte 615231/011	Ent et réparations voiries	- 1 500.00 euros
- Cpte 6541/65	Créances admises non-valeur	+ 3 708.00 euros
- Cpte 6817/68	Dot aux prov. Dépréciation actifs circ.	- 3 708.00 euros
- Cpte 7133/042	Variation stock	+ 1 500.00 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

- Cpte 165/16	Cautions	+ 2 000.00 euros
- Cpte 21312	Constructions bat scolaires	+ 1 500.00 euros
- Cpte 2152/21	Réseaux de voiries	- 2 000.00 euros
- Cpte 168748/16	Autres dettes, autres communes	+ 1 500.00 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

- Cpte 3351/040	En-cours terrains	+ 1 500.00 euros
- Cpte 27638/27	Autres ets publics	+ 1 500.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents,

- **DECIDE** que les modifications proposées ci-dessus soient effectuées.

N° DEL 34/2023

7.10.3 - Redevances

Objet : REVISION REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu le CGCT et notamment ses articles L 2213-6 et L 2331-4,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération 32/2022 fixant le tarif d'occupation du domaine public à 10 euros

Il est proposé au conseil municipal de :

- **FIXER** le tarif de la redevance d'occupation du domaine public à partir de l'année 2024 comme suit : Véhicule de vente ambulante régulier (food-truck, camion épicerie, etc...) par jour d'occupation : 12 euros

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, par 09 voix POUR et 2 CONTRE :

- **DECIDE** de ne pas augmenter la redevance et de la maintenir à **10 euros** par jour d'occupation
 - **DEFINIR** les conditions dans le cadre d'un arrêté,
 - **DECIDER**
 - que la redevance reste en vigueur à **10 euros** jusqu'à la mise en place d'une nouvelle délibération, qu'elle sera proratisée selon le nombre de jours d'occupation,
 - que la redevance est payable dans les 10 jours à réception du titre de recettes par virement ou chèque à l'ordre du Trésor Public, et que le non-paiement peut entraîner le retrait de l'autorisation,
 - que l'autorisation est associée à l'entreprise utilisatrice repérée avec son numéro SIREN et le numéro d'immatriculation du véhicule.

N° DEL 35/2023

7.10.2 - Tarifs

OBJET : TARIFS REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – APPARTEMENTS - 2024

Monsieur le Maire propose aux membres présents de fixer les tarifs ci-dessous pour chaque appartement situé au 83 impasse des Millepertuis, pour l'année 2024 :

N°	TYPE	SURFACE	LOYER MENSUEL	CHARGES MENSUELLES
D	T1 BIS	32.60 m2	Reprise par la mairie pour local archives	
C	T1 BIS	32.60 m2	342.00	18.00
E	T2	46.60 m2	522.00	25.00
F	T2	47.30 m2	522.00	25.00
B	T4	72.62 m2	705.00	25.00
A	T4	69.80 m2	705.00	25.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 POUR

↪ **DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessus **à compter du 1^{er} janvier 2024**, et pour une année. Ceux-ci sont applicables dès la révision des conventions d'occupation précaire ou à chaque location nouvelle.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance.